



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**

Protocole d'accord État-Région pour la mise en œuvre du contrat de plan 2021-2027

L'État et la Région se mobilisent pour la Normandie

Préambule

Le présent document s'inscrit dans la démarche d'élaboration d'un nouveau CPER. À l'occasion de la phase de discussion, initiée en septembre 2019, l'État et la Région ont partagé un diagnostic territorial pour arrêter les propositions d'orientations du futur CPER en lien avec les enjeux du territoire.

Ce diagnostic, complété d'échanges avec les cinq conseils départementaux et les grandes collectivités normandes (Métropole Rouen Normandie, communauté urbaine du Havre, communauté urbaine de Caen la mer, communauté d'agglomération du Cotentin) a permis d'engager l'élaboration du contrat de plan 2021-2027 sur la base d'orientations spécifiques et différenciées en Normandie selon le cadre défini par le mandat adressé par le Premier ministre au Préfet de région le 23 octobre 2020.

L'objectif du CPER est de contribuer au développement économique et territorial de la région en soutenant certaines grandes priorités stratégiques. Dans un contexte marqué par les conséquences de la crise sanitaire, et l'impact de la crise ukrainienne, le CPER constitue, par une mobilisation massive et ciblée de l'investissement public, un vecteur privilégié de relance de l'activité économique en prolongement des moyens déjà mobilisés en 2021 et 2022. À plus long terme, le CPER a aussi vocation à soutenir et accélérer certaines transformations structurelles du tissu économique régional, dans une optique de transition écologique, numérique et démographique, afin de le rendre plus dynamique et plus résilient aux évolutions à venir.

Dès le début de la crise sanitaire, l'État et la Région ont affiché leur volonté commune d'accompagner le tissu économique en mobilisant de manière complémentaire leurs outils respectifs en faveur des entreprises avec, dans un premier temps, une mobilisation de moyens pour le soutien aux acteurs économiques puis, dans un second temps, la mise en œuvre du plan de relance pour dynamiser l'activité des entreprises en Normandie.

Ainsi, ont été mobilisés par l'État : 1 milliard d'euros de soutien à l'activité des entreprises via l'activité partielle, 1,2 milliards d'euros au titre du fonds de solidarité, 85 millions d'euros pour l'immobilier en faveur des collectivités locales, 77 millions d'euros pour la réhabilitation de son propre patrimoine, 145 millions d'euros en faveur de l'accompagnement des projets des collectivités au titre de la relance et 124,5 millions d'euros de subventions pour l'investissement des entreprises.

Ce soutien, en ce qu'il a contribué à préserver les capacités d'investissement des collectivités de la région, ne doit pas être occulté au moment d'apprécier le niveau d'engagement consenti par l'État en faveur du CPER.

Les engagements financiers de l'État et de la Région sont connus. Hors volet santé, l'État va contribuer à hauteur de 486 millions d'euros et la Région va engager 408 millions d'euros. L'engagement financier de l'État résulte du mandat confié par le Premier Ministre au Préfet de région en octobre 2020 et tient compte des arbitrages ultérieurs rendus quant à la bascule des opérations portuaires dans le contrat de plan interrégional de la Vallée de la Seine et à la prise en compte, à l'inverse, dans le CPER des crédits recherche de l'enseignement supérieur, initialement inscrits dans le CPIER.

Les enveloppes arrêtées par les cosignataires du présent protocole sont affectées à cinq grandes priorités que l'État et la Région souhaitent particulièrement soutenir pour la période 2021-2027 au vu des caractéristiques du territoire.

Ces priorités sont :

1. l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
2. les infrastructures, les mobilités douces et les transports collectifs,
3. la transition écologique et énergétique,
4. l'attractivité et la cohésion des territoires,
5. la santé.

Ce choix de ces thèmes a fait l'objet d'un consensus entre l'État et la Région, tant les enjeux qu'ils soulèvent, en termes d'attractivité, de capacité productive et d'adaptation au changement climatique, sont considérables. Les projets menés dans ces domaines se caractérisent, en outre, par des coûts élevés, insusceptibles d'être pris en charge par les seuls porteurs de projet, ce qui justifie pleinement la mobilisation de l'investissement public.

Ces priorités stratégiques ont ensuite été déclinées en projets, identifiés par l'État, la Région, et les principales collectivités locales de Normandie, comme pouvant faire l'objet d'un accompagnement financier au sein du CPER. Ces projets donneront lieu à des conventions financières spécifiques en application des modalités de subventionnement de l'État, de ses opérateurs et de la Région.

Le CPER a vocation à financer des projets considérés comme prioritaires, à travers ses différents volets quelle que soit leur localisation.

Les engagements financiers pris par l'État et la Région seront complétés par ceux des collectivités qui souhaitent également accompagner le développement de projets structurants pour leur territoire, y compris pour le financement de projets qui ne relèvent pas de leurs compétences. Sans que cela ne soit une obligation, le CPER est ainsi l'occasion de déroger aux régimes de compétences des collectivités, pour leur permettre de contribuer à l'ambition de l'investissement public en faveur de projets essentiels pour la Normandie.

Le présent protocole confirme les cinq grandes orientations prioritaires, partagées par l'État et la Région pour mener un programme d'investissement public à l'échelle régionale.

Il précise les moyens financiers que les cosignataires s'engagent à mobiliser pour atteindre ce niveau d'ambition.

Il s'agit d'un document stratégique, préfigurateur du contrat de plan État-Région 2021-2027, qui sera signé en 2023 et auquel s'ajoutera un volet mobilité complémentaire des engagements retenus pour 2021 et 2022 dans le présent protocole.

Ce présent protocole d'accord constitue une première étape qui exprime cette volonté commune.

Le présent protocole d'accord est signé,

Entre

L'État, représenté par Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, habilité à ces fins par mandat du Premier Ministre,

et

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, habilité à ces fins par délibération du Conseil Régional,

Vu l'accord de partenariat du 28 septembre 2020 entre l'État et les Régions,

Vu le mandat de négociation du Premier Ministre au Préfet de région en date du 23 octobre 2020,

Vu la décision du Directeur Général des Collectivités Locales en date du 17 octobre 2022 autorisant le Préfet de région à signer le protocole d'accord,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 17 octobre 2022 autorisant le Président de Région à signer le protocole d'accord,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet du protocole d'accord

Le présent protocole d'accord intègre les cinq priorités pour lesquelles l'État et la Région souhaitent concentrer leurs crédits au titre du CPER à savoir :

1. l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
2. les infrastructures, mobilités douces et transports collectifs,
3. la transition écologique et énergétique,
4. l'attractivité et la cohésion des territoires,
5. la santé.

Il fixe pour chacune de ces priorités les enveloppes financières prévues par l'État et la Région, ainsi que pour certains projets les contributions des Départements et grandes intercommunalités.

Les engagements financiers pris respectivement par l'État et la Région sur ces cinq volets doivent permettre de soutenir des projets structurants adaptés aux spécificités normandes. Le CPER 2021-2027 détaillera le contenu et les financements alloués à chacune de ces cinq priorités.

Pour le volet « infrastructures/mobilités » les engagements financiers portent sur la période 2021-2022 pour permettre d'achever le contrat de Plan 2015-2020. Pour la période 2023-2027, les priorités et les engagements financiers seront arrêtés en 2023, après une nouvelle phase de concertation entre l'État et la Région, en lien avec les Présidents des Conseils Départementaux et les Présidents des grandes intercommunalités, sur la base d'un mandat de négociation que le Préfet de région recevra fin 2022. Cela se traduira par la signature d'un avenant au CPER.

Enfin, le protocole recense les crédits d'ores et déjà mobilisés en 2021 et 2022 tant par l'État et que la collectivité régionale au titre de la relance.

Tous ces moyens financiers sont complémentaires des crédits mobilisables au titre des fonds européens et du futur contrat de plan interrégional pour la vallée de la Seine d'une part, et des autres dispositifs de financement de l'État, de la Région et de leurs partenaires d'autre part.

Article 2 : Les moyens financiers de l'État et de la Région d'ores et déjà mobilisés au profit de la relance en Normandie pour les années 2021 et 2022

La crise sanitaire a généré une forte coordination des interventions de l'État et de la Région au profit des collectivités locales, des acteurs économiques et associatifs.

Au titre du Plan de relance, les crédits engagés en 2021 et 2022 par l'État s'élèvent à 250 M€ et portent sur les priorités suivantes : la rénovation thermique de bâtiments publics dont les bâtiments universitaires, les lycées et les collèges, les projets routiers et ferroviaires, les mobilités douces, les énergies renouvelables et l'économie circulaire, les projets alimentaires territoriaux, la densification et le renouvellement urbain (résorption des friches), la restauration du patrimoine culturel, les projets de développement local et l'inclusion numérique.

Au titre du CPER, les crédits de l'État engagés en 2021 et 2022 s'élèvent à 138 M€.

En Normandie, l'effet de la crise sanitaire s'est fait durement sentir à tous les niveaux, et a conduit la Région à mettre en œuvre, dès le début de la crise et le confinement du printemps 2020, une série d'actions s'inscrivant sur le court terme, le moyen et le long terme, regroupées ensuite dans le cadre du Plan Normandie Relance, plan qui continuera d'être mis en œuvre au cours des prochaines années.

Les mesures mises en œuvre dans le Plan Normandie Relance ont pour objectif premier d'accompagner les entreprises normandes dans les différentes étapes de la crise sanitaire. Il s'agit de mesures financières pour soutenir l'économie mais aussi pour asseoir les conditions d'une reprise à moyen terme. La Région Normandie a engagé à ce titre 174 M€ en 2020 et 2021.

Tous les acteurs locaux, qu'ils soient du secteur associatif, culturel, de l'éducatif ou de la santé, et l'ensemble des Normands sont pris en compte dans cette stratégie, en accompagnant, toujours davantage, les transitions numériques, énergétiques et écologiques des entreprises et des territoires.

Article 3 : Construire le contrat de plan 2021-2027 de manière à opérer un effet levier significatif dans les domaines d'intervention prioritaires

La priorité est donnée à l'investissement et aux opérations structurantes sur les cinq volets détaillés ci-dessous.

VOLET 1 – Enseignement supérieur, Recherche et Innovation : Améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur et la compétitivité de la recherche pour accroître le niveau de qualification des Normands

Alors que le Plan Campus a permis, en 2014, de mobiliser au total, un montant d'1,30 milliards d'euros pour financer 13 Campus scientifiques et universitaires sur le territoire national, la Normandie n'a pas bénéficié de ce dispositif. À ce jour, elle n'a pas non plus bénéficié du PIA Excellence.

C'est pourquoi, l'État et la Région souhaitent à travers le prochain CPER 2021-2027, porter un plan d'investissement pour amorcer la remise à niveau d'un parc immobilier vieillissant et proposer des lieux de vie adaptés et attractifs pour les étudiants, et pour accroître le niveau de qualification des jeunes Normands.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont également confrontés à la globalisation de leurs activités, à une internationalisation accrue, à une compétition mondiale dans la recherche fondamentale comme dans les formations rares. Les différents indicateurs (nombre d'étudiants et d'enseignants chercheurs, production scientifique, dépense pour la recherche publique ou privée), classent la région Normandie en deçà des autres régions.

La Normandie a pourtant des atouts. Elle dispose d'infrastructures scientifiques d'excellence au service de projets de territoire et les équipes de recherche normandes portent l'excellence en de nombreux domaines de recherche nationaux et internationaux.

Aussi l'État et la Région souhaitent, à travers le CPER, amplifier ce niveau d'excellence avec une politique volontariste de soutien aux projets de recherche et d'innovation.

Sous-volets	Thématiques	Crédits État et Organismes de recherche	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
1-1	Bâtiments	46 550 000 €	29 665 000 €	46 550 000 €	55 750 000 €
2-2	Projets de recherche	18 323 000 €		18 323 000 €	19 087 000 €
		64 873 000 €	29 665 000 €	64 873 000 €	74 837 000 €

1-1 - Sous-Volet bâtiments

En raison d'un patrimoine universitaire vieillissant et insuffisamment attractif, la Normandie a des difficultés à attirer et à maintenir sur son territoire de jeunes actifs issus de l'enseignement supérieur, ce qui n'est pas sans conséquence sur le vieillissement et le dynamisme de la population.

Face à ce constat, l'État et la Région souhaitent porter leurs investissements sur la montée en gamme des bâtiments universitaires. Afin d'améliorer les conditions d'études des étudiants, les crédits alloués au titre du CPER financent principalement les projets immobiliers, et ceux du plan de relance financent la rénovation thermique des bâtiments dédiés à l'enseignement et à l'hébergement.

Au titre du Plan de relance, l'État a engagé 29,66 M€ en 2021-2022, au bénéfice de 16 opérations de rénovation thermique dans les bâtiments de l'enseignement supérieur et du CROUS. L'État a notamment soutenu deux projets identifiés en 2019, dans le cadre des premiers travaux relatifs au CPER, à savoir :

- la chaudière biomasse du Campus 1 de l'Université de Caen (8,77 M€),
- le centre de santé du CROUS à Caen (4,70 M€).

Au titre du CPER 2021-2027, les participations prévisionnelles sont :

État	Région	Autres financeurs
46 550 000 €	46 550 000 €	55 750 000 €

L'État et la Région soutiennent des projets immobiliers d'enseignement supérieur et de recherche structurants sur les campus des Universités de Caen, Le Havre et Rouen. À ce titre, ils s'engagent à financer les projets suivants :

- ✓ la construction du Learning Center de Mont-Saint-Aignan,
- ✓ le projet Insa-Magellan à Saint-Etienne-du-Rouvray,
- ✓ le campus Nouveau siècle à Caen,
- ✓ le projet Cycéron à Caen,
- ✓ le centre de santé à Caen,
- ✓ le projet CREC à Luc-sur-Mer,
- ✓ le transfert de l'IUT du Havre depuis le quartier de Caucriauville vers le campus universitaire Frissard au Havre ; la Région et la communauté urbaine du Havre souhaitent compléter ce projet par l'implantation d'une école d'ingénieurs.

Au titre du CPER, le financement des projets prioritaires est envisagé de la façon suivante :

Lieux	Nom des projets	Coût total actualisé 2022	Part État	Part Région	Part Département	Part Métropole / CU	Autres financeurs
Mont-Saint-Aignan (76)	Université Rouen - Learning Center – Construction du bâtiment neuf (hors déconstruction des anciens bâtiments estimée à 5M€)	45 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €		15 000 000 €	
St Etienne du Rouvray (76)	INSA – Magellan ⁽¹⁾	9 700 000 €	3 000 000 €	3 400 000 €		3 000 000 €	
Le Havre (76)	Campus du Havre Transfert IUT de Caucriauville	55 700 000 €	9 550 000€	10 000 000 €		10 000 000 €	
Caen (14)	Campus nouveau siècle Bibliothèque Pierre Sineux	50 000 000 €	16 500 000 €	15 000 000 € ⁽²⁾	9 000 000 €	9 500 000 €	
Caen (14)	Cyceron	12 900 000 €	2 500 000 €	4 550 000 €		2 500 000 €	3 350 000 €
Caen (14)	Centre de santé	7 900 000 €	4 700 000 € ⁽³⁾	2 000 000 €			1 200 000€ ⁽⁴⁾
Luc-sur-Mer (14)	Sites de proximité – CREC Luc-sur-Mer	4 000 000 €		1 600 000 €			2 400 000 €
			51 250 000 €	51 550 000 €	9 000 000 €	40 000 000 €	6 950 000 €

⁽¹⁾ Accord de tous les acteurs pour couvrir les 300 000 € restant à financer,

⁽²⁾ Part Région de 15 M€ dont 5 M€ au titre du contrat de territoire Région/CU Caen-la-mer,

⁽³⁾ Part État de 4,7 M€ au titre du Plan de relance.

⁽⁴⁾ Apport de 1,2 M€ de l'Université de Caen par mobilisation de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Le plan de financement du projet de transfert de l'IUT de Caucriauville sur le campus du Havre n'est pas finalisé à ce stade. Les négociations entre l'État, la Région et les collectivités vont se poursuivre avec la volonté d'aboutir, d'ici le 31 décembre 2024, à un plan de financement complet qui permettra la réalisation de ce projet que l'État, la Région et la Communauté urbaine du Havre ont la volonté d'inscrire au CPER, alors même que le tour de table financier n'est pas achevé.

Intégré au projet de Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie, la Maison Normande des Sciences du Numérique (MNSN) est un espace de formation spécialisé et de soutien tech-

nique aux chercheurs, aux laboratoires et aux entreprises pour le développement, l'optimisation et l'industrialisation de codes de calcul. Elle contribuera à structurer et consolider à l'échelle régionale un écosystème du calcul intensif (HPC), de la simulation numérique avancée et de l'ingénierie des données numériques, de la diffusion des pratiques du Numérique dans toutes ces facettes.

La Région Normandie et la Métropole de Rouen Normandie accompagneront l'INSA de Rouen et ses partenaires académiques pour l'étude de faisabilité de ce projet.

La Métropole Rouen Normandie soutiendra la réfection des toitures de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Rouen Normandie à hauteur de 3 M€ pour un projet estimé à 4 M€.

A noter que la Région dans le cadre du Plan campus régional soutient :

- la construction du campus de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort à Goustranville (participation Région de 30 M€ sur un projet à 40 M€),
- la Halle sportive au Madrillet sur le Campus Sciences Ingénierie Rouen Normandie avec la Métropole de Rouen (participation Région de 2,70 M€ sur un projet à 5,40 M€)
- La réhabilitation à venir du campus de Damigny pour l'Université de Caen (participation Région de 0,40 M€ sur un projet à 0,80 M€)
- La requalification du site universitaire de Saint Lô aujourd'hui estimée à 11 M€,
- La création de départements d'odontologie à Caen et Rouen à hauteur de 3,30 M€ pour la Région et 3,30 M€ pour l'État,
- La réhabilitation du CNAM Intechmer à Cherbourg (participation Région à hauteur de 2,70 M€ pour un projet estimé à 9,90 M€).

Cela représente un accompagnement à hauteur de 50,1 M€ pour un total d'opérations à 73,7 M€.

1-2 - Sous-volet Projets de Recherche

L'État et la Région soutiennent également les projets de recherche afin d'en améliorer l'excellence.

La Normandie dispose d'équipes de recherche, de centres majeurs et porte des infrastructures nationales et internationales. Sur la carte française ou internationale, elle n'a pas souvent les plus gros bataillons mais elle se place en performance ou reconnaissance aux meilleurs rangs internationaux, parfois sur des niches.

C'est ce niveau d'excellence qu'il faut amplifier. Il est moteur pour tout le tissu économique et pour le développement du territoire.

Sur le plan de l'innovation, l'État et la Région s'attacheront au développement des innovations pour intensifier et accélérer le transfert et le développement des innovations dans le tissu socio-économique. Cela se traduira par des actions de valorisation, de transfert et de diffusion des résultats de la recherche et de l'innovation, la création d'entreprises innovantes et les projets d'innovation collaboratifs.

Il est à noter que des cofinancements FEDER seront envisagés pour accompagner certains projets.

Au titre du CPER 2021-2027, les participations prévisionnelles sont :

État	Région	Autres financeurs
18 323 000 €	18 323 000 €	19 087 000 €

Les projets prioritaires sont les suivants :

Nom des projets	Contractualisation CPER	Part État	Part organismes de recherche État	Part Région	Autres financeurs	Nom de l'organisme
CENTAURE II – Santé équine / Santé humaine	1 847 000 €	462 000 €		462 000 €	923 000 €	
EX2N-Spectro -Plateforme analytique, centré autour de la spectroscopie	5 617 000 €	617 000 €	350 000 €	4 650 000 €		CNRS
	3 031 000 €	1 058 000 €		758 000 €	1 216 000 €	
GEMM – CGHM	1 530 000 €	382 000 €		382 000 €	766 000 €	
Infra Bio Santé	4 104 000 €	851 000 €	175 000 €	1 026 000 €	2 052 000 €	IBISA
INNOVONS 2	7 704 000 €	1 926 000 €	300 000 €	1 926 000 €	3 552 000 €	INSERM (200 000€) et IBISA (100 000€)
μCOSMOS – Approches microfluidiques innovantes	2 143 000 €	511 000 €	25 000 €	536 000 €	1 071 000 €	INRAE
DCG – Phénotypage pour l'élevage de bovins laitiers en système herbager	1 744 000 €		470 000 €	436 000 €	872 000 €	INRAE
Mesogere – Implantation de MESOCosmes pour l'évaluation et la gestion des risques environnementaux en région Normandie	1 269 000 €	317 000 €		317 000 €	634 000 €	
Normandsea	1 614 000 €	403 000 €		403 000 €	808 000 €	
Piège à poisson – Observatoire long terme des poissons migrateurs de la Bresle	450 000 €		250 000 €	200 000 €		INRAE (100 000€) + OFN (150 000€)
CIREVE VII – Transformation numérique de la salle de réalité virtuelle du CIREVE	723 000 €	181 000 €		181 000 €	361 000 €	
NUMNIE 2 – Numérisation intelligente, Smart Digital, Numérique Normandie	746 000 €	134 000 €	53 000 €	187 000 €	373 000 €	CNRS
GANIL - E2S3	1 430 000 €	715 000 €		715 000 €		
GANIL - E2GS2	5 130 000 €	1 565 000 €	1 000 000 €	2 565 000 €		CNRS
HEI – Projet CPER HEI autour de l'hydrogène	4 533 000 €	1 233 000 €	200 000 €	1 133 000 €	1 967 000 €	CNRS
Mobiseine (HEI)	3 675 000 €	918 000 €		919 000 €	1 838 000 €	
MS2	3 778 000 €	1 203 000 €		944 000 €	1 630 000 €	
Mobiseine (PVA) – Volet Plateforme pour le véhicule autonome du projet Mobilité en Seine	653 000 €	304 000 €		163 000 €	185 000 €	
Plate-forme véhicule autonome	1 679 000 €	420 000 €		420 000 €	839 000 €	
Innovation - CRT-PFT	2 300 000 €	2 300 000 €				
		15 500 000 €	2 823 000 €	18 323 000 €	19 087 000 €	

◆ **Volet 2 – Infrastructures, mobilités douces et transports collectifs : Inscrire le sujet des mobilités dans le temps long**

En améliorant la desserte et l'accessibilité du territoire, le développement et la modernisation des infrastructures de transport, la promotion et le soutien des mobilités douces et l'amélioration des transports collectifs, les investissements dans les infrastructures de transport, participent directement de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie pour ses habitants, ainsi qu'au maintien et à la création d'emploi.

Accompagner le report modal à travers le développement des transports collectifs et des mobilités actives concourt aussi directement à la transition écologique et énergétique par la réduction notamment des émissions de gaz à effet de serre, des polluants et du bruit.

Concernant le financement des infrastructures de transport, il est prévu une contractualisation en deux temps : une première phase relative aux années 2021 et 2022 portera sur la poursuite des projets et engagements inscrits dans les deux contrats de plan 2015-2020 et leurs avenants. Une seconde phase sera consacrée à des opérations à engager après 2023, par l'intermédiaire d'un avenant au futur CPER.

Les crédits identifiés pour ce volet dans le mandat de négociation de l'État portent donc seulement sur la période 2021-2022. Au-delà des priorités d'intervention pour cette période, les discussions se poursuivront afin de définir un programme d'opérations pour la période 2023-2027 pour laquelle le Préfet de région recevra mandat fin 2022. Il est en effet indispensable de se projeter dans le temps long au regard de l'ambition et de la durée de réalisation des projets d'une telle nature.

Le plan de financement de ce volet sur l'ensemble de la période des contrats 2015-20 et jusqu'en 2022 s'articule de la manière suivante :

Sous-volet	Thématiques	Crédits État (Bop 203)	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région
2-1	Routier	140 700 000 €	1 200 000 €	118 000 000 €
2-2	Ferroviaire	17 000 000 €	2 000 000 €	115 044 000 €
		157 700 000 €	3 200 000 €	233 044 000 €

NB : La Région a déjà affecté une large part de crédits inscrits dans les CPER avant 2021. Seuls les crédits de l'État au titre du plan de relance sont donc intégrés aux montants globaux dans le présent protocole.

1.1 Infrastructures de transport routières et ferroviaires : poursuivre les opérations inscrites au CPER 2015-2020

Dans un premier temps, le CPER 2021-2027 accompagne l'accélération et l'actualisation des projets inscrits dans le volet mobilité multimodale des CPER 2015-2020 qui n'ont pas encore été menés à leur terme. Ils ont fait l'objet de financements apportés dans le cadre d'un avenant de prolongation du CPER bas Normand.

S'agissant des projets routiers, la Région et l'État ont souhaité progresser en termes d'études et de travaux pour l'amélioration des dessertes routières sur les grands axes.

Pour l'État, l'enveloppe initiale de 140,70 M€ sur 2021-2022 au titre du CPER correspond à une hypothèse d'atterrissage (affectation d'AE) à fin 2022, de 80 % retenue pour la Normandie par la DGITM (par rapport à l'enveloppe inscrite aux CPER 2015-2020). Sur la base des affectations et engagements 2021 et des prévisions d'affectation et d'engagement 2022, l'enveloppe de l'État pour 2021-2022 devrait être de 93,30 M€ (cf. tableau ci-dessous)

La Région entend poursuivre son action en faveur de l'aménagement des axes routiers nécessaires aux déplacements des Normands. A cet effet, elle a déjà engagé un montant de plus de 118 M€ et conventionné avec l'État la quasi-totalité de sa participation prévue au CPER 2015-2020.

Le montant de 1,20 M€ affiché au titre du Plan de relance correspond à une seule opération routière. Il s'agit de l'opération du mur anti-bruit de Canteleu (A150), pour laquelle les AE (1,20 M€) ont été affectées en 2020.

Les crédits des partenaires affectés ou engagés en 2021 et 2022 figurent dans le tableau ci-dessous.

Dép	Nom des projets	Maître d'Ouvrage	Montant pour la période 2021-2022	Part État crédits affectés	Part Région crédits affectés
14	RN814 Boulevard périphérique Ouest de Caen - diffuseur des Pépinières	Etat / DIR NO	9 600 000,00 €	3 550 000 €	-
14	RN814 Boulevard périphérique nord de Caen - sécurisation	Etat / DREAL	14 900 000 €	3 742 848 € (2021) 1 007 823 € (2022)	2 950 000 € déjà conventionnés
14	RN814 Boulevard périphérique Ouest de Caen – bretelle Hamelin	CU Caen-la-Mer	2 300 000 €	1 000 000 €	-
27	Accès A13 secteur Pont-Audemer	Etat - SAPN	14 400 000 €	-	9 902 207 € conventionnés et payés
27	RN13 Déviation Sud-Ouest d'Evreux	Etat / DREAL	115 000 000 €	17 618 000 € (2021) 33 481 200 € (2022)	31 860 000 € dont 25 840 000 € conventionnés
50	RN13 Sécurisation Valognes-Cherbourg	Etat / DREAL	36 900 000 €	10 000 000 €	-
50	RN174 Saint Lô - Carentan	Etat / DREAL	1 800 000 €	-	450 000 € conventionnés et payés
61	RN12 Déviation de Mortagne-au-Perche - Tourouvre et Saint-Anne - Saint-Maurice-les-Charencey	Etat / DREAL	36 000 000 €	-	6 000 000 € dont 5 000 000 € conventionnés
76	RN1338 Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche	Etat / DREAL	180 000 000 €	15 000 000 € (2021) 3 500 000 € (2022)	45 000 000 € conventionnés
76	RN27 Manéhouville-Dieppe (jusqu'au giratoire de Gruchet)	Etat / DREAL	59 700 000 €	4 437 410 €	23 698 000 € conventionnés
76	RN1338 Amélioration des accès au pont Flaubert en rive droite	Etat / DREAL	2 380 000 €	-	83 034 € conventionnés
76	RN31 Etudes relatives au secteur de Gournay-en-Bray	Région Normandie	4 000 000 €	-	24 000 € payés
				93 337 281 €	118 000 000 €

S'agissant des projets ferroviaires, la Région et l'État ont souhaité poursuivre leur politique de régénération et de développement du réseau ferré national.

Les partenaires État et Région souhaitent par ailleurs que le CPER permette la mise en œuvre du protocole sur les lignes de dessertes fines du territoire élaboré conjointement jusqu'à 2028, déjà initiée dans l'avenant n°3 au CPER 2015-2020 Basse-Normandie, signé le 14 juin 2021.

L'État et la Région conviennent par ailleurs de financer les études pour la mise en place d'un service express métropolitain sur les territoires de Rouen et de Caen, dans la continuité des dispositions figurant également dans cet avenant n°3 au CPER Basse-Normandie.

Pour l'État, le montant de 20,50 M€ au titre du CPER figurant dans le mandat de fin 2020, a été réduit de 3,50 M€ au profit du CPIER Vallée de la Seine.

Les montants pour le mode ferroviaire à retenir pour le CPER, sur 2021-2022, sont donc de 17 M€ au titre du CPER et de 2 M€ au titre du Plan de relance sur les opérations antérieures, soit un total de 19 M€.

L'enveloppe au titre du CPER correspond à une hypothèse moyenne d'atterrissage à fin 2022 d'un peu plus de 90 % au niveau national, modulée selon les régions. L'enveloppe au titre du Plan de relance repose sur une ventilation par région d'une enveloppe nationale au profit des lignes de desserte fine du territoire (LDFT), sans ciblage d'opérations précises.

Les prévisions d'engagement sur 2021-2022, intégrant l'exécution 2021 et les prévisions d'engagement 2022 (sur la base de la notification des ajustements exprimés en DM1, susceptible d'évolutions lors de la DM2), conduisent à un montant d'engagement total de 21,46 M€ pour l'État, en dépassement de 2,46 M€ par rapport au montant global du montant de 19 M€.

Toutefois, malgré ce dépassement, les engagements, fin 2022, resteront inférieurs à l'enveloppe globale de 56,90 M€ inscrite pour le volet ferroviaire des deux CPER 2015-2020 HN et BN.

La Région s'engage à hauteur de 115,044 M€ sur la période 2015-2022.

Les crédits des partenaires affectés ou engagés jusqu'en 2021 et à affecter ou engager en 2022 figurent dans le tableau ci-dessous.

Dép	Nom des projets	Maître d'Ouvrage	Coût total	Part État	Part Région (2015-2020)
14	Réseau régional : Lisieux – Trouville / Deauville	SNCF Réseau		95 000 €	110 497 €
14	RS Cherbourg-Caen-Paris : Electrification des voies de service en gare - Caen	SNCF Réseau	1 820 000 €	25 000 €	22 893 €
14	RS Cherbourg-Caen-Paris : Etudes et travaux d'amélioration de l'exploitabilité	SNCF Réseau	13 980 000 €	356 000 €	462 220 €
14	RS Cherbourg-Caen-Paris : Mise en accessibilité des gares Bayeux & Lisieux	SNCF Réseau	35 540 000 €	260 000 €	618 750 €
27	Réseau régional :Renouvellement traverses Serquigny-Oissel	SNCF Réseau	6 510 000 €	110 000 € (2021) 380 000 € (2022)	757 600 € 680 000 €
50	Réseau régional : Études et travaux de signalisation Avranches-Dol-de-Bretagne + terminus Pontorson	SNCF Réseau	20 800 000 €	295 000 €	0 €
61	Réseau régional : Mezidon Alençon	SNCF Réseau		885 000 €	0 €
61	RS Granville-Paris : Remplacement de traverses Argentan-Flers et études Flers-Granville	SNCF Réseau	16 500 000 €	6 150 000 € (2021) 1 195 000 € (2022)	7 408 286 € 1 562 000 €
76	Tranchée couverte Rouen	SNCF Réseau	50 000 000 €	9 154 000 € (2021) 1 445 000 € (2022)	906 285 €
	Réseau régional : Amélioration liaison Rouen-Caen	SNCF Réseau	5 000 000 €		154 644 € 3 368 912 €
	Thématiques transverses / Etude prospective	SNCF Réseau		378 000 € (2021) 732 000 € (2022)	527 738 € 1 211 840 €
				21 460 000 €	17 791 665 € sur un total affecté de 115 044 000 €

Pour mémoire, les crédits relatifs aux infrastructures portuaires et fluviales seront inscrits dans le Contrat de Plan Interrégional État-Région Vallée de la Seine, dans le cadre d'un projet global favorisant le report modal du transport de marchandises.

Dans le cadre du CPIER Vallée de la Seine, l'État et les Régions Normandie et Île-de-France financent également les études relatives aux projets ferroviaires pour des projets identifiés sur l'axe Paris Normandie et la Ligne Nouvelle Paris-Normandie.

1. 2 Infrastructures de transport routières et ferroviaires : se projeter sur le période 2023-2027

L'État et la Région ont engagé fin 2021, une réflexion en vue d'une contractualisation complémentaire dédiée au volet infrastructures pour une mise en œuvre à compter de 2023.

En décembre 2021, une liste des projets routiers, ferroviaires et fluviaux prioritaires, partagée entre l'État et la Région, a été transmise au Ministre des Transports, à sa demande. Les arbitrages du Ministre des Transports seront rendus à l'automne 2022, au regard notamment des conclusions du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) sur les trajectoires budgétaires à 10 ans. Un mandat de négociation sera adressé au Préfet de région fin 2022. À l'issue des négociations entre l'État et la Région, associant les Conseils départementaux et les grandes agglomérations, un avenant au CPER sera conclu.

◆ **Volet 3 – Transition écologique et énergétique : Promouvoir une Normandie durable**

La Normandie présente une richesse biologique importante qu'il est nécessaire de protéger des différentes pressions anthropiques telles que l'étalement urbain, l'artificialisation des sols, le retournement de prairies naturelles, la fragmentation du territoire et l'apparition ou l'expansion des espèces exotiques envahissantes, l'arrachage des haies et les pollutions diverses (eau, air, sol), auxquels risquent de s'ajouter les effets du changement climatique.

La Normandie est située sur deux bassins hydrographiques : Seine Normandie pour l'essentiel du territoire et Loire Bretagne pour le tiers Sud du département de l'Orne.

Elle est traversée par la Seine, le reste de ses cours d'eau sont de petites rivières ou de petits fleuves côtiers particulièrement vulnérables en tête de bassin.

La plus forte densité des cours d'eau se situe sur le socle Armoricaïn à l'ouest.

Le réseau hydrographique de la partie Est de la Normandie s'organise principalement autour de la partie aval de la Seine et de son estuaire, ainsi que d'affluents de la Seine et de fleuves côtiers de relativement petites dimensions.

Les eaux de nappe de la craie alimentent les principaux cours d'eau, fleuves côtiers ou affluents de la Seine.

De cette nappe dépendent donc la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, et les autres usages liés aux activités humaines (industrielles et agricoles).

L'Ouest de la Normandie (Calvados, Orne et Manche) dispose d'une grande diversité de nappes d'eau souterraine (aquifères) qui lui offre des atouts remarquables en termes de biodiversité, de paysages et de développement économique. Ces réserves alimentent de nombreuses petites zones humides d'une grande richesse patrimoniale et un réseau de près de 25 000 km de cours d'eau, biefs et canaux.

Au regard du changement climatique, la qualité de l'eau et sa disponibilité vont devenir des éléments cruciaux pour l'ensemble des territoires.

L'état écologique et chimique des cours d'eau normands, de qualité moyenne est globalement perfectible.

Les eaux de Normandie sont sujettes à des pollutions, dues notamment à la forte occupation des sols par l'activité agricole encore dépendante des pesticides, fertilisants nitrates et phosphorés et à la sensibilité des sols aux ruissellements et des sous-sols karstiques aux infiltrations.

Les scénarios tendanciels prévoient une stabilisation générale, voire une légère amélioration de la qualité écologique des cours d'eau.

Les activités terrestres (industrie, agriculture, tourisme) ont également un impact fort sur la qualité des eaux littorales, elle-même déterminante pour certaines de ces activités : le tourisme, la baignade, la pêche et la conchyliculture nécessitent un certain niveau de qualité des eaux. Cette qualité requise n'est pas toujours atteinte, ce qui conduit parfois à interdire certaines activités (pêche à pied, consommation de coquillages, baignade).

La fragilité de la biodiversité et de la ressource en eau n'est donc plus à démontrer en Normandie.

Fort de ses atouts naturels, la Normandie doit contribuer aux objectifs nationaux pour la production d'énergies renouvelables et ainsi augmenter leur part consommée localement dans une logique de valorisation des ressources locales et d'économie circulaire.

À titre d'exemple, pour le bois-énergie, la Normandie fait aujourd'hui figure de leader national et de référence pour sa structuration de la filière et pour ses ratios de consommation de bois-énergie pour 1 000 habitants.

On estime à plus de 3,2 millions de tonnes par an la consommation de bois-énergie en Normandie. D'importantes perspectives de développement existent encore et les nouvelles stratégies régionales et locales doivent les intégrer.

Concernant *la filière bois-énergie*, la ressource existe mais reste difficile à mobiliser. La mobilisation de bois additionnel, notamment en forêt privée, doit être soutenue. Mais un équilibre entre tous les usages du bois (bois-énergie/bois d'œuvre/bois de trituration) est nécessaire.

Au regard de sa forte identité agricole et de son tissu agroalimentaire dense, la Normandie affiche un fort potentiel de développement de la méthanisation avec un volume d'intrants important et diversifié (effluents d'élevage, déchets des industries agroalimentaires). C'est un atout pour le mix énergétique régional de demain.

On compte actuellement en Normandie une soixantaine de méthaniseurs, généralement en cogénération (production de chaleur et d'électricité). La dynamique observée ces dernières années est vive, avec une moyenne de 5 à 6 mises en service par an depuis 2010.

Pour autant la filière connaît une progression contrastée selon les territoires. Les porteurs de projets sont confrontés à des difficultés pour les faire aboutir : montage financier, acceptabilité par les riverains, gestion des déchets ultimes.

Par ailleurs, la Normandie est également riche de vents réguliers, propices au développement de l'éolien.

A terre, la puissance éolienne installée s'élève à près de 700 MW et un potentiel existe encore.

En mer, la Normandie dispose de gisements productifs majeurs, qu'il s'agisse d'énergie éolienne - elle accueille 3 des 6 projets français actuels éoliens offshore (Le Tréport, Fécamp, Courseulles/Mer) pour une puissance installée totale de 1,5 GW - ou hydrolienne - la France est ainsi le second gisement mondial (3 à 5 GW) qui se concentre dans le Cotentin (Raz Blanchard).

Là aussi, un potentiel de développement subsiste. De nouveaux sites de parcs éoliens en mer sont à l'étude.

Bien que bénéficiant d'un ensoleillement moindre que le sud de la France, la Normandie peut malgré tout prétendre à développer l'énergie solaire photovoltaïque ou thermique.

La Normandie a, par conséquent, un très fort potentiel en matière d'énergies renouvelables.

Concernant la réhabilitation énergétique, les enjeux sont également très importants tant pour lutter contre le réchauffement climatique que pour réduire la précarité énergétique des Normands les plus fragiles.

L'État prévoit de financer la résorption des friches au travers d'appels à projets régionaux.

En 2021 et 2022, 33,70 M€ ont d'ores et déjà été attribués par le biais de 3 appels à projets.

En complément des financements alloués par l'État aux projets lauréats, la Région Normandie mobilisera des crédits dans ses dispositifs de droit commun.

La Région participera à hauteur de 2,50 M€ au regard des besoins de financement estimés.

En outre, la Région poursuivra son soutien à la rénovation énergétique des bâtiments au profit des particuliers et copropriétés privées, avec une montée en charge prévue en 2021 et 2022, pour un montant de l'ordre de 22 M€.

À travers ses différents dispositifs, la collectivité soutiendra les actions en faveur du développement de la connaissance et les investissements en matière de transition énergétique, notamment en poursuivant un soutien massif aux investissements de la filière hydrogène et aux projets de captation de CO₂, de préservation de la biodiversité et des milieux naturels, de lutte contre le changement climatique, de santé environnement.

Au vu de ces caractéristiques, l'État et la Région souhaitent, à travers le CPER, faire de la Normandie un territoire d'excellence en matière de transition écologique et énergétique.

Sur l'ensemble des thématiques liées à la transition écologique et énergétique, l'État et ses opérateurs (ADEME, Agences de l'Eau) ont d'ores et déjà engagé 136,31 M€, au titre du Plan de relance, permettant de soutenir des projets locaux contribuant :

- à la rénovation thermique des bâtiments publics,
- au développement des énergies renouvelables,
- au renforcement de l'économie circulaire,
- au déploiement des projets alimentaires territoriaux,
- à la densification urbaine et au renouvellement urbain (fonds friches),
- à l'adaptation au changement climatique.

De son côté, la Région Normandie a investi massivement dans la rénovation énergétique et thermique des lycées du territoire, dans le cadre de la Dotation Régionale d'Investissement (DRI) (20,10 M€) allouée par l'État dans le cadre du Plan de relance. Le complément apporté par la collectivité régionale est de 10 M€.

Au titre du CPER et pour les années qui viennent, ce sont près de 130 M€ que l'État consacrera, en mode guichet, au soutien des projets locaux dans les domaines suivants :

- efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, économie circulaire et gestion des ressources et approches territoriales (ADEME),
- lutte contre le ruissellement et l'érosion afin de réduire leur impact sur les milieux aquatiques, la ressource en eau et le littoral, protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine, protection, restauration et gestion des écosystèmes humides et marins et leur biodiversité, réduction des pollutions par temps de pluie et de réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines (Agences de l'eau),
- prévention des risques naturels majeurs et des projets partenariaux d'aménagement (DREAL)

Enfin, dans la continuité de la concertation menée avec les territoires dans le cadre de l'élaboration du SRADDET et des premiers travaux engagés par le GIEC normand, il est proposé de concentrer les moyens financiers du contrat de plan **sur l'adaptation des territoires aux changements climatiques**.

En effet, même si des études complémentaires sont encore nécessaires, les connaissances actuelles permettent d'ores et déjà d'identifier et de localiser des conséquences concrètes en Normandie du changement climatique en cours : élévation du niveau de la mer induisant des évolutions du trait de côte et des berges de cours d'eau, modification des régimes hydrologiques des fleuves, augmentation de la fréquence des périodes des sécheresses (avec leurs conséquences sur les sols et la végétation naturelle ou cultivée), augmentation des risques d'inondations, réduction des ressources en eau (baisse ou salinisation de nappes, limitation des prélèvements possibles sur cours d'eau du fait d'étiages plus bas), augmentation des fortes chaleurs (et donc de leurs effets tels que les îlots de chaleur)...

En parallèle des actions de réductions des émissions de GES qu'il est crucial de poursuivre et de renforcer afin de limiter au maximum ce changement climatique et d'atténuer ses impacts (via les politiques et dispositifs de droit commun déployés par l'État et la Région), il est essentiel d'anticiper, dès à présent, les changements à venir en adaptant les territoires et les activités normands et en augmentant leur résilience.

Dans le cadre du CPER Normandie, l'État et la Région choisissent de consacrer une enveloppe financière spécifique pour enclencher une dynamique régionale d'émergence de projets d'adaptation aux conséquences du changement climatique en Normandie et accompagner des projets pilotes/expérimentaux visant à répondre à des problématiques variées (induites ou renforcées par le changement climatique).

La contractualisation de crédits de l'ADEME et des Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne dans le CPER normand permettra de travailler en ce sens.

Lors des échanges avec les territoires, les sujets relatifs à l'évolution du trait de côte et les effets des risques de submersion, tant sur le littoral qu'en bordure des cours d'eau sont apparus prépondérants. Le contrat de plan devra ainsi permettre de contractualiser le financement d'études permettant l'anticipation de ces évolutions et risques.

Conformément aux conclusions du diagnostic du GIEC normand qui préconise une stratégie et un plan d'actions, la Région interviendra à hauteur de 15 M€ pour accompagner les premières opérations structurantes et résilientes au changement climatique, qui s'inscriront prioritairement dans une approche d'adaptation anticipatrice plutôt que curative.

Par ailleurs, conformément à la Loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification, la Région répond favorablement à la faculté de prendre en délégation les crédits du fonds Chaleur et du fonds Économie circulaire aujourd'hui gérés par l'ADEME.

Le plan de financement de ce volet s'articule de la manière suivante :

Sous-volet	Thématiques	Crédits État/ ADEME/AESN CPER	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
3-1	La rénovation thermique des bâtiments publics		75 323 747 € dont : DSIL RT (36 020 359€) + DSID RT (19 199 560€) + DRI RT (20 103 828 €) *	10 000 000 €	
3-2	Énergies renouvelables et de Économie circulaire	45 281 000 €	17 836 000 € dont : DRAAF (4 436 000 €) + ADEME (13 400 000 €)	22 000 000 €	
3-3	Biodiversité, Eau et lutte contre les pollutions	80 750 000 € dont : DREAL(10 290 000 €) +AESN (69 360 000 €) + Agence régionale biodiversité (1 100 000 €)			
3-4	Prévention des risques majeurs	2 890 000 €			
3-5	Densification et renouvellement urbain	2 000 000 €	33 700 000 €	6 700 000 €	
3.6	Adaptation au changement climatique			15 000 000 €	
		130 921 000 €	126 859 747 €	53 700 000 €	

* Montant DRI engagé au titre de la rénovation thermique

◆ **VOLET 4 – Accroître l’attractivité et la cohésion des territoires**

Avec des sites comme le Mont-Saint-Michel, inscrit depuis 1979 au Patrimoine mondial de l’humanité, le site d’Étretat sur la côte d’Albâtre, la vallée de la Seine avec ses boucles et son estuaire, le bocage normand, les plages du Débarquement ou les lieux d’accueil de peintres célèbres (Claude Monet à Giverny, Eugène Boudin à Honfleur et Georges Braque à Varengeville), la Normandie bénéficie d’un rayonnement mondial. Ce rayonnement implique une valorisation pérenne de son patrimoine historique, architectural et de ses paysages emblématiques.

Par ailleurs, en matière d’équipements culturels, la Normandie bénéficie de nombreuses structures de référence intégrées dans les labels et réseaux du Ministère de la Culture. La présence d’équipes artistiques et de festivals de qualité dans toute la région structure le territoire et contribue au dynamisme de la création artistique.

Au-delà, le territoire normand abrite un important patrimoine monumental et archéologique avec plus de 3 155 édifices inscrits ou classés au titre de monuments historiques, 9 240 objets protégés, 31 052 sites archéologiques et 41 espaces protégés recensés sur cinq départements.

Toutefois, la Normandie manque de grands équipements sportifs structurants et multifonctionnels ou à tout le moins, ceux existants méritent une modernisation et une réhabilitation pour un meilleur service rendu à la population mais également dans la perspective de servir de base arrière aux JO 2024.

La Normandie est l’une des régions de France métropolitaine qui comptent le moins de médecins généralistes par habitant et la plus mal placée pour le nombre de spécialistes par habitant. La part de la population qui réside à plus de 7 minutes en voiture d’un service de santé de proximité tel un médecin généraliste, un dentiste, un infirmier, un kinésithérapeute ou une pharmacie, est plus élevée en Normandie qu’en France métropolitaine.

La Normandie doit renforcer son attractivité et offrir aux Normands un cadre de vie de meilleure qualité, facteur de cohésion territoriale.

Cela suppose pour l’État et la Région d’accompagner :

- ✓ la restauration du patrimoine culturel et la montée en gamme de la création artistique,
- ✓ la construction d’équipements sportifs de haut niveau et multifonctionnels ou la mise à niveau d’équipements existants, notamment dans le cadre des JO 2024,
- ✓ les structures dédiées à l’orientation et à l’emploi,
- ✓ une meilleure offre de services, en soutenant la montée en puissance de structures France Services, tout en veillant au bon maillage du territoire normand,
- ✓ les territoires normands, en particulier les plus fragiles, en matière d’ingénierie et d’investissements répondant aux enjeux de transition énergétique, de mobilité durable, de résilience sanitaire, d’accès aux services publics, de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, de reconquête industrielle des territoires, de développement des tiers-lieux, de restauration du petit patrimoine historique et culturel et d’inclusion numérique.

En matière d’attractivité et de cohésion des territoires, l’État et la Région interviennent dans de très nombreux domaines, aussi bien dans le cadre de leurs compétences propres que dans l’accompagnement des autres acteurs et notamment des territoires : le développement de l’offre de mobilité, l’action sur le cadre de vie, le développement de l’offre de santé, le soutien aux entreprises, l’amélioration de l’offre de formation, le développement touristique...

On retrouve parmi les projets attractifs pour le territoire le Grand Projet du Haras national du Pin. L’établissement public de HNP a été dissout le 30 juin 2022. Depuis cette date, le conseil départemental est propriétaire du site et y déploie le « Grand projet » qui vise à faire du Haras du Pin un lieu d’excellence touristique avec, en particulier, une offre d’hôtellerie restauration

haut de gamme couplée à un centre de formation tout en amplifiant dimension sportive du site.

Pour les EPCI, les contrats de territoires signés avec la Région et les CRTE signés avec l'État constituent un élément majeur de ce dispositif de soutien à l'investissement local.

Le plan de financement de ce volet s'articule de la manière suivante :

Sous-Volets	Thématiques	Crédits État	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région
4-1	Culture	16 800 000 €	15 445 000 €	25 340 000 €
4-2	Sport	5 000 000 €		7 000 000 €
4-3	Emploi	10 454 500 €		21 000 000 €
4-4	Cohésion des territoires	100 760 415 €	74 927 234 €	2 856 898 €
Total		133 014 915 €	90 372 234 €	56 196 098 €

4-1-1 Sous-volet culture – Patrimoine culturel

Au titre du Plan de relance, l'État consacre 15,45 M€ à la restauration du patrimoine (cathédrales de Bayeux, Coutances, Rouen, École d'architecture de Normandie, pont Colbert à Dieppe, châteaux de Beaumesnil (27), de Courboyer et Carrouges (61) et Abbaye du Mont-Saint-Michel).

Au titre du CPER l'enveloppe de l'État est de 12,70 M€ selon une répartition prévisionnelle indiquée dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, pour certaines opérations, l'État pourra compléter son soutien par des crédits de droit commun.

Les financements de l'État (CPER + droit commun) pour les projets jugés prioritaires se répartissent de la façon suivante :

Nom des projets	Maître d'Ouvrage	Coût total	Part État		Part Région	Autres financeurs
			Crédits CPER	Crédits de droit commun (Prog 175)		
Gaillon - château : Phase 2 et 3	Agglomération Seine-Eure	19 790 000 €	4 500 000 €	682 800 €	4 100 000 €	
Rouen - musées métropolitains : Création d'un centre de conservation (réserves mutualisées)	Métropole Rouen	11 410 000 €	1 500 000 €		3 540 000 €	
Bayeux – Tapisserie	Ville de Bayeux	25 400 000 €	6 700 000 €	(1)	6 700 000 €	6 700 000 € CD du Calvados 5 300 000 € CC Bayeux
Caen - Réaménagement du château	Ville de Caen	15 000 000 €		100 000 € (2)	5 000 000 €	
Rouen - Abbaye Saint-Ouen : Restauration générale de l'abbatiale (3)	Ville de Rouen	20 000 000 €		3 000 000 €	2 000 000 €	
			12 700 000 €	3 782 800 €	21 340 000 €	12 000 000 €

(1) Pour la Tapisserie de Bayeux, l'État envisage, à minima, 2 M€ (hors CPER) pour le local de restauration + 2 M€ (hors CPER) pour la restauration elle-même sous réserve des arbitrages de la Ministre de la Culture.

(2) Soit 40% du montant subventionnable au titre des MH (tours et remparts).

(3) Pour la restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen de Rouen, 15 M€ ont déjà été engagés : 2 M€ par le département de la Seine-Maritime, 3M€ par la ville de Rouen, 3 M€ par la Métropole Rouen Normandie et 7 M€ par l'État (3 M€ sur le BOP 363 et 4 M€ de DSIL).

D'autres opérations, comme celle portant sur la Maison Bonnard à Vernon, pourraient être accompagnées unilatéralement par des crédits de droit commun de l'État ou conjointement avec la Région.

Dans le cadre du mandat de négociation, pour les travaux sur l'IMEC dont le contenu reste à définir, 1 M€ est identifié sur le BOP 361 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture) et 0,20 M€ sur BOP 175 (Hors CPER).

4-1-2- Sous-volet culture - Création artistique

Pour ce sous-volet l'enveloppe État est de 3,10 M€.

A ce stade, les projets identifiés comme prioritaires par l'État, la Région et les autres collectivités sont les suivants :

- ✓ Rénovation de la scène musicale actuelle (SMAC) Le Normandy à Saint-Lô,
- ✓ Rénovation du Centre Chorégraphique National (CCN) à Caen,
- ✓ Création de la seconde salle de la Scène Nationale du Volcan au Havre.

Sous-Volets	Nom des projets	Site	Coût total	Part État BOP 131	Part État Autres BOP	Part Région	Autres financeurs
4-1-2	Rénovation de la SMAC Le Normandy	Saint-Lô	8 560 477 €	300 000 €	400 000 € DSIL 500 000 € FNADT	1 200 000€	6 160 477 dont : CD : 1 200 000 € Leader : 100 000 € Agglo : 500 000 € Centre National de la Musique : 200 000 € Association Ecran sonique : 816 200 € Ville : 3 344 277 €
	Restructuration du Centre Chorégraphique National de Caen Normandie ⁽¹⁾	Caen	6 000 000 €	1 800 000 €		1 800 000€	Participations complémentaires des collectivités (CD, CU et ville de Caen) à définir
	Construction de la seconde salle du Volcan	Le Havre	10 000 000 €	1 000 000 €		1 000 000€	CU du Havre 8 000 000 €
Total			24 560 477 €	3 100 000 €	900 000 €	4 000 000 €	14 160 477 €

⁽²⁾ L'estimation du coût de projet est à confirmer. La part État de 1,8 M€ est un plafond. Si le coût de projet devait être revu à la baisse, la part État sera, quoi qu'il en soit, de 30 % maximum.

4-2 - Sous-volet Équipements sportifs

Priorité Volet	Nom des projets	Part État	Part Région	Autres financeurs
4-2	Équipements sportifs structurants locaux	5 000 000 €	7 000 000 € ⁽¹⁾	

⁽¹⁾ De son côté, la Région accompagnera les projets structurants portés par les collectivités normandes. A ce titre, 7 M€ ont d'ores et déjà été attribués à la communauté urbaine de Caen la mer pour le futur palais des sports.

Contrairement à la volonté de l'État en région, de la Région et des collectivités concernées, l'Agence Nationale du Sport (ANS) ne souhaite pas pré-identifier une liste de projets à ce stade de l'élaboration du CPER.

Aussi dans le respect des travaux qui seront conduits par la Conférence régionale du sport, l'État et la Région soutiendront, unilatéralement ou conjointement, les projets de construction ou de rénovation des équipements sportifs structurants locaux, avec une attention particulière aux territoires ruraux et aux quartiers de la politique de la ville. Ces projets seront sélectionnés dans les conditions d'emploi des crédits de l'ANS et soutenus par la Région à travers les contrats de territoire. Il pourra s'agir de projets d'ampleur ou de projets plus locaux, tels que le complexe sportif de Chantereyne à Cherbourg, le palais des sports de Caen (pour lequel la Région apportera un soutien de 7 M€), la piscine des hauts de Rouen, la halle sportive du campus Santé de Rouen, le centre aquatique de Bernay, la remise à niveau du centre aquatique d'Alençon, le centre de tir d'Argentan, ou la base d'aviron de Léry-Poses.

La Région étudiera ces projets dans le cadre de ses dispositifs de droit commun, et notamment à l'occasion des discussions relatives à l'élaboration des nouveaux contrats de territoire.

Le Centre Sportif de Normandie (CSN) à Houlgate

La Région a engagé depuis 2017, un vaste plan de modernisation des infrastructures du CSN, site structurant pour le sport en Normandie. Le CSN est labellisé Centre de Préparation aux Jeux par le Comité d'Organisation Paris 2024 et deviendra prochainement le support de la Maison Régionale de la Performance en Normandie, en tant qu'Organisme Équivalent à un CREPS, dans le cadre du transfert de missions souhaité par le Ministère des Sports.

Ce positionnement va induire un partenariat et un dialogue renforcés entre le CSN, la Région, le Ministère des Sports et l'Agence Nationale du Sport (ANS) et donnera lieu à une convention d'objectifs entre le CSN et l'ANS.

Dans ce contexte, la Région a sollicité et obtenu des aides de la part du Ministère puis de l'Agence pour les deux premières phases de travaux de rénovation du CSN. La Région sollicitera de nouveau l'ANS pour les prochaines phases de travaux qui se termineront en 2025 :

- Opération n°3 : Rénovation du bâtiment d'hébergement des Cèdres, rénovation du gymnase Coubertin, rénovation et agrandissement du Dojo, création d'un terrain « Beach sports » couvert. Montant prévisionnel de l'ordre de 14,9 M€.
- Opération n°4 : Aménagement des espaces et terrains de la plaine de jeux (terrains de grands jeux, tir à l'arc, vestiaires) pour un montant de l'ordre de 9 M€.
- Opération n°5 : rénovation de la villa Madeleine et du gymnase Letourneur, montant à affiner.

4-3 - Sous-volet Orientation Emploi

La répartition des crédits est définie comme suit.

Sous-volets	Thématiques	Part État	Part Région
4-3	CARIF-OREF	7 151 200 €	7 000 000 €
	ARACT	2 253 300 €	
	Agence Régionale de l'Orientation	1 050 000 €	14 000 000 €
		10 454 500 €	21 000 000 €

À noter que, pour l'État, les crédits dédiés aux démarches de GPEC territoriale ne sont plus rattachés au CPER.

4-4- Sous-volet Accroître la cohésion des territoires

Afin de renforcer durablement la cohésion territoriale et de maintenir une armature territoriale équilibrée, telle que souhaitée dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), l'État et le Conseil régional conjuguent leurs efforts en faveur de la revitalisation des villes et des territoires en perte d'attractivité.

Au titre du Plan de relance, l'État a d'ores et déjà engagé 43,14 M€ en soutien des projets de développement local (FNADT et DSIL) et d'inclusion numérique.

Au titre du CPER, à travers le FNADT et la DSIL, l'État soutiendra, en mobilisant le FNADT et la DSIL, dans une logique de guichet, les projets d'investissement répondant aux enjeux de transition énergétique, de mobilité durable, de résilience sanitaire, d'accès aux services publics, de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, de reconquête industrielle des territoires, de développement des tiers-lieux, de restauration du petit patrimoine historique et culturel.

A travers ses contrats de territoire, la Région soutiendra, dans une logique de contrats stratégiques conclus sur la période 2023-2027, les projets d'investissement répondant aux enjeux de transition climatique et énergétique, numérique, de mobilité durable, de résilience territoriale, de développement et d'accès aux services, de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, d'attractivité et de reconquête industrielle des territoires. La région a voté la mobilisation de 360 M€ pour ces contrats, en complément de ses interventions sectorielles.

L'État interviendra pour soutenir l'ingénierie à travers des fonds de la Banque des Territoires (8,70 M€), ainsi qu'au moyen du FNADT (44,92 M€) pour le soutien à l'ingénierie et aux projets, et de la DSIL (46,24 M€) pour l'investissement, hors Plan de relance.

Par ailleurs, la Région et l'État ont participé conjointement à la mise en place du dispositif Petites villes de demain (PVD) au profit des territoires et plus particulièrement des territoires ruraux (les 160 communes candidates ont été sélectionnées et 51 % d'entre elles ont moins de 3 500 habitants).

Le programme PVD permettra d'accentuer les collaborations avec les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Conseils départementaux et le Conseil régional, ainsi qu'avec les partenaires financiers, pour soutenir la revitalisation des petites villes identifiées pour leur rôle de centralité et les fragilités qu'elles rencontrent sur les plans démographique, économique, social, etc.

Sur la durée du CPER, la Région s'engage à soutenir les investissements, pour une participation totale s'élevant à 50 millions d'euros, dans les 159 villes lauréates.

L'État et la Région apportent un soutien spécifique, dans le cadre du CPER, à l'animation du réseau des acteurs de la politique de la ville, et plus particulièrement au Centre de Ressources Politique de la Ville (CRPV) Normanvilles. L'État soutient ce centre de ressources à hauteur 900 000 € au titre du CPER.

Enfin, dans le cadre de la Coordination régionale de l'information géographique (CRIGE) en Normandie, plusieurs projets ont été identifiés comme nécessitant un soutien financier conjoint de l'État et de la Région : la plateforme de diffusion de données, la réalisation d'un référentiel Mode d'Occupation des Sols (MOS) normand, l'accompagnement à la réalisation des plans Corps de Rue Simplifié (PCRS) en région. L'État pourra financer ces travaux grâce aux crédits du FNADT contractualisés pour la Normandie. Pour l'État et la Région, cela représentera un montant de 500 000 € chacun.

Le plan de financement de ce sous-volet s'articule de la manière suivante :

Sous-Volet	Thématique	Crédits État CPER	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
4-4-1	Développement local (dont CRIGE) - FNADT	44 920 748 €	5 318 919 €	500 000 € (CRIGE)	
	Développement local DSIL exceptionnelle	46 239 667 €	53 236 315 €		
	Développement local DRI mobilité (Gares et connexion) et Numérique (CRIANN)		9 372 000 €	2 356 898 €	
4-4-2	Petites villes de demain	8 700 000 €			
4-4-3	Inclusion numérique		7 000 000 €		
4-4-4	Soutien aux acteurs de la politique de la ville	900 000 €			
		100 760 415 €	74 927 234 €	2 856 898 €	

◆ 5 – VOLET 5 - Santé

La Normandie est l'une des régions de France métropolitaine qui compte le moins de médecins généralistes et de spécialistes par habitant. La part de la population qui réside à plus de 7 minutes en voiture d'un service de santé de proximité tel un médecin généraliste, un dentiste, un infirmier, un kinésithérapeute ou une pharmacie est plus élevée en Normandie qu'en France métropolitaine.

La réunification des deux anciennes régions a contribué à modifier le paysage normand en matière d'offre en santé en rapprochant des territoires hétérogènes et en réduisant une offre inégalement répartie pour les services de prévention, pour les services médico-sociaux notamment à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les services de soins et enfin pour les services hospitaliers.

Le plan du gouvernement issu du Ségur de la santé, de juillet 2020, est doté de 19 Mds € sur 10 ans et se décline en Normandie comme suit :

Secteur sanitaire :

- ✓ 255 M€ sur la restauration des capacités financières ;
- ✓ 73 M€ sur l'investissement courant ;
- ✓ 255 M€ pour l'accompagnement de projets d'investissement structurants pour les territoires.

Secteur médico-social :

- ✓ 7 M€ sur l'investissement du quotidien en 2021 pour les EHPAD ;
- ✓ 16,50 M€ sur les projets d'investissement en 2021 du secteur des personnes âgées ;
- ✓ 1,70 M€ sur les projets d'investissement en 2021 du secteur du handicap ;
- ✓ 73,50 M€ sur les projets d'investissement sur la période 2022-2030 du secteur des personnes âgées.

Cet effort budgétaire exceptionnel s'accompagne également d'un changement profond d'approche dans le pilotage des choix d'investissement en matière de santé dans les territoires, avec la volonté affichée d'accompagner les projets et de travailler en concertation de façon très large.

Les acteurs et collectivités des territoires sont les mieux placés pour identifier, comprendre et traiter les problématiques de santé qui leur sont propres. C'est pourquoi le Gouvernement fait pleinement confiance aux acteurs de santé des territoires et a confié aux ARS le soin de coordonner tous les investissements en santé, en lien avec les préfets.

Si la santé relève de la compétence de l'État, la Région s'est mobilisée dès l'été 2021 aux côtés de l'ARS pour élaborer le plan régional d'investissement issu du Ségur de la santé dans les établissements de santé et contribuer à la réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins.

Cette volonté du Conseil Régional se situe dans la continuité des actions partenariales menées dans le cadre de sa stratégie en matière de santé depuis 2017 et qui répondait à trois enjeux prioritaires :

- Développer l'offre de formation et accroître l'attractivité des métiers de la santé

En Normandie, ce sont chaque année près de 3 800 étudiants qui intègrent une formation sanitaire en Normandie. En moyenne, la Région finance près de 8 000 parcours d'étudiants de formations sanitaire par an pour un budget de 43 M€.

- Renforcer l'offre de soins sur tout le territoire :

15 M€ d'euros, dont 7,70 M€ de fonds européens gérés par la Région, ont été mobilisés pour financer des Pôles et Maisons de santé en Normandie. En parallèle, la Région a développé le site internet « Med'Instal Normandie » dont l'objectif est de faciliter l'installation de professionnels de santé libéraux ainsi que les stages des étudiants en santé sur tout le territoire. Depuis janvier 2022, une partie du site est consacrée à l'attractivité des établissements hospitaliers normands.

- Amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé.

En terme de santé publique, la Région intervient à hauteur de 450 000 € par an pour financer les structures Observatoire Régional de la Santé et Promotion Santé Normandie, ainsi qu'une dizaine de Réseaux Territoriaux de Promotion de la Santé basés sur les territoires les plus vulnérables en termes d'état de santé des habitants et d'accès aux soins.

La Région soutient également des programmes de recherche médicale d'excellence, dont le Programme ARCHADE qui vise à créer à Caen un centre de traitement et de recherche en hadronthérapie, d'un coût total de 163 millions d'euros.

Dans ce cadre, l'ARS encourage et accompagne, dans les limites de son champ de compétences, l'ensemble des démarches et initiatives pouvant être entreprises, notamment par les acteurs de terrain, permettant de favoriser l'essor de la protonthérapie en région.

Ainsi, dans la continuité de son engagement, la Région Normandie a souhaité accompagner l'investissement des établissements de santé en élaborant en partenariat étroit avec l'ARS une politique d'accès aux soins au plus près des territoires et de la population normande.

La Région Normandie a approuvé, le 19 juillet 2021, la mobilisation d'une enveloppe de 200 millions d'euros afin d'accompagner les projets d'investissement structurants des établissements de santé normands liés à l'attractivité, à la formation, à la recherche et à l'enseignement supérieur, en s'inscrivant en partenariat avec l'ARS Normandie et le plan d'investissement du Ségur de la santé. La Normandie est la seule région française à intervenir dans ce cadre et à un tel niveau.

La Région soutiendra également la formation en odontologie, en finançant les installations permettant une augmentation progressive des effectifs étudiants, ainsi que l'équipement en fauteuils dédiés pour permettre à la fois la formation des internes et l'augmentation de l'offre de soins.

A noter que dans ce cadre, l'État et la Région ont d'ores et déjà pris l'engagement de financer les investissements immobiliers nécessaires à la formation en odontologie à hauteur de 3,30 M€ pour l'État et 3,30 M€ pour la Région.

La montée en puissance de cette formation à l'horizon 2027 nécessitera des équipements supplémentaires dont le financement reste à finaliser.

La Région et l'ARS se sont ainsi engagées à mobiliser respectivement 200 millions d'euros et 255 millions d'euros sur la période 2021-2030, en faveur des projets sanitaires structurants en région conformément à l'annexe de la présente convention.

Le plan de financement de ce volet s'articule de la manière suivante :

Sous-Volets	Thématiques	Crédits État	Crédits Région
5-1	Santé	255 000 000 €	200 000 000 €
5-2	Odontologie	3 300 000 €	3 300 000 €
Total		258 300 000 €	203 300 000 €

Il faut noter par ailleurs, l'engagement régional en matière d'investissement dans les deux universités suivantes :

Université de Caen :

- ✓ 2022 engagés sous REACT : 739 719 € dont 45 000 € de travaux (18 simulateurs, compresseurs, équipements environnement, travaux)
- ✓ 2023 sollicités Région : 282 630 € (10 simulateurs, transfert équipement PFRS vers le CHU, petits équipements)

Université Rouen Normandie :

- ✓ 2022 engagés sous REACT : 1 M€ dont 250 000 € de travaux (17 simulateurs, compresseurs, équipements labo prothèses, travaux)

Article 4 : Moyens financiers

Le récapitulatif des moyens financiers mobilisés par les partenaires se trouve annexé au présent protocole.

Le contrat de plan 2021-2027 précisera les modalités d'allocation des crédits.

Article 5 : Élaboration du CPER 2021-2027

En application de ce protocole d'accord, l'État et la Région s'engagent à élaborer un contrat de plan en vue d'une signature dans le courant du 1^{er} semestre 2023 et à mener les discussions en vue d'un avenant spécifique dédié au volet infrastructures à mettre en œuvre à compter de 2023.

A Rouen, le **15 NOV. 2022**

Le Préfet de la région Normandie
Préfet de la Seine-Maritime


Pierre-André DURAND

Le Président du Conseil Régional
de Normandie


Hervé MORIN

Annexe budgétaire :

Volet 1

Sous-volets	Thématiques	Crédits État et Organismes de recherche	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
1-1	Bâtiments	46 550 000 €	29 665 000 €	46 550 000 €	55 750 000 €
2-2	Projets de recherche	18 323 000 €		18 323 000 €	19 087 000 €
		64 873 000 €	29 665 000 €	64 873 000 €	74 837 000 €

Volet 2

Sous-volets	Thématiques	Crédits État (Bop 203)	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
2-1	Routier	140 700 000 €	1 200 000 €	118 000 000 €	
2-2	Ferroviaire	17 000 000 €	2 000 000 €	115 044 000 €	
		157 700 000 €	3 200 000 €	233 044 000 €	

Volet 3

Sous-volets	Thématiques	Crédits État/ADEME/AESN CPER	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
3-1	La rénovation thermique des bâtiments publics	0 €	75 323 747 €	10 000 000 €	
3-2	Énergies renouvelables et de Économie circulaire	45 281 000 €	17 836 000 €	22 000 000 €	
3-3	Biodiversité, Eau et lutte contre les pollutions	80 750 000 €			
3-4	Prévention des risques majeurs	2 890 000 €			
3-5	Densification et renouvellement urbain	2 000 000 €	33 700 000 €	6 700 000 €	
3.6	Adaptation au changement climatique			15 000 000 €	
	Total	130 921 000 €	126 859 747 €	53 700 000 €	- €

Volet 4

Sous-volets	Thématique	Crédits État	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
4-1	Culture	16 800 000 €	15 445 000 €	25 340 000 €	
4-2	Sport	5 000 000 €		7 000 000 €	
4-3	Emploi	10 454 500 €		21 000 000 €	
4-4	Cohésion des territoires	100 760 415 €	74 927 234 €	2 856 898 €	
	Total	133 014 915 €	90 372 234 €	56 196 898 €	

Volet 5 – Pour valorisation

Sous-Volets	Thématiques	Crédits État	Crédits Région	Autres financeurs
5-1	Santé	255 000 000 €	200 000 000 €	
5-2	Odontologie	3 300 000 €	3 300 000 €	
	Total	258 300 000 €	203 300 000 €	

Total CPER 21-27 Hors volet santé	Crédits État et Organismes de recherche	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
	486 508 915 €	250 096 981 €	407 813 898 €	73 837 000 €